**AVENANT AU CONTRAT A DUREE DETERMINEE/INDETERMINEE**

**PORTANT REEVALUATION DE LA REMUNERATION D’UN AGENT CONTRACTUEL**

**A LA SUITE DES RESULTATS DE L’ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

**OU A L’EVOLUTION DES FONCTIONS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 1-2 et 1-3 ;

Vu l’entretien professionnel en date du ……..… ;

Considérant que les résultats de l’entretien professionnel ou l’évolution des fonctions justifient la réévaluation de la rémunération de M……………………………………………… ;

Considérant que M………………………………………………, ……………………………… *(préciser grade ou emploi)* en contrat à durée déterminée / indéterminée, actuellement rémunéré sur la base de l’indice brut … (éventuellement : correspondant au …ème échelon du grade de ……………………………………) depuis le ……………… ;

Entre les soussignés :

Monsieur le Maire *(ou le Président)* de …………………………,

et M………………………………………, né(e) le ……….……, demeurant …………………………………………………………………. ;

Il a été d’un commun accord convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** A compter du ……..…, M……………………………………….…………… percevra une rémunération calculée

par référence à l’indice brut … (indice majoré …) (éventuellement : correspondant au …ème échelon du grade

de ……………………………).

**ARTICLE 2 :** Les autres articles du contrat restent inchangés.

**ARTICLE 3** : Les litiges nés de l’exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction

administrative dans le respect du délai de recours de deux mois. Le Tribunal Administratif de Montpellier (6

rue Pitot – 34000 Montpellier) peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens »

accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation adressée au :

- comptable de la collectivité

- Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale

 Fait à …………………………,

 Le ……………………………, en double exemplaires

L’agent contractuel Le Maire *(ou le Président)*,

 *(signature) (signature)*